

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION de versement d'une aide à la transformation numérique - MAUD'EMPLOI

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°2023/2023 de la commission du 12 décembre 2023 relatif à l'application des articles 217 et 218 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de soutien.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-2 et L3221-3.

Vu la délibération n° 51 du 15 février 2024 relative à l'attribution du dispositif d'aide à la transformation numérique aux entreprises.

Vu la convention relative à la mise en œuvre du SDEES concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique.

Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise MAUD'EMPLOI le 20 décembre 2023.

Vu l'avis adopté de la commission créée en date du 07 avril 2024.

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers un projet de transformation numérique, le souhait de mettre en place un site internet avec intégration de modules techniques mais également, un outil interactif dans sa vitrine afin de permettre, d'une part, une meilleure visibilité dans la gestion et le suivi des demandes et d'autre part, la mise en avant permanente des offres d'emploi.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 10 % des dépenses HT éligibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 10 000 € HT.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT relatives est de 10 700 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000 700 % = 1 000 €.

D E C I S I O N

Attribuer à l'entreprise MAUD'EMPLOI, dont le siège est situé au 20 Boulevard Victor Hugo - 87000 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 1 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise MAUD'EMPLOI, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'inscrire les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le 19 MAI 2025.

Le Président de Limoges Métropole,


Guillaume GUESLIN

Document communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016 relative à la transparence de la vie publique.
Ce document est communiqué en vertu de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016 relative à la transparence de la vie publique.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - MAUD'EMPLOI

1 DOCUMENT - Publié le 20 Mai 2025



26708.pdf
(.pdf, 95,3 Ko)



TÉLÉCHARGER